

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 22 OCTOBRE 2026

LYCÉES EN CRISE,

UNE AUTRE POLITIQUE EST POSSIBLE

DANS
[LES LYCÉES]
PERSONNE N'ENTEND
CRIER

Les **12 propositions** des Écologistes
pour des lycées dignes, accessibles
et adaptés aux besoins des élèves



@ecologieaura
ecologieaura.fr
contact@ecologieaura.fr

Groupe les Écologistes
Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
101 cours Charlemagne
69269 Lyon Cedex 2

 **Les Écologistes**
CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SOMMAIRE

Trois ans après Mission Lycées, le groupe Les Écologistes présente ses propositions **pour répondre aux mobilisations lycéennes et construire une politique régionale** à la hauteur des besoins et des attentes des lycéen·nes et des personnels éducatifs.

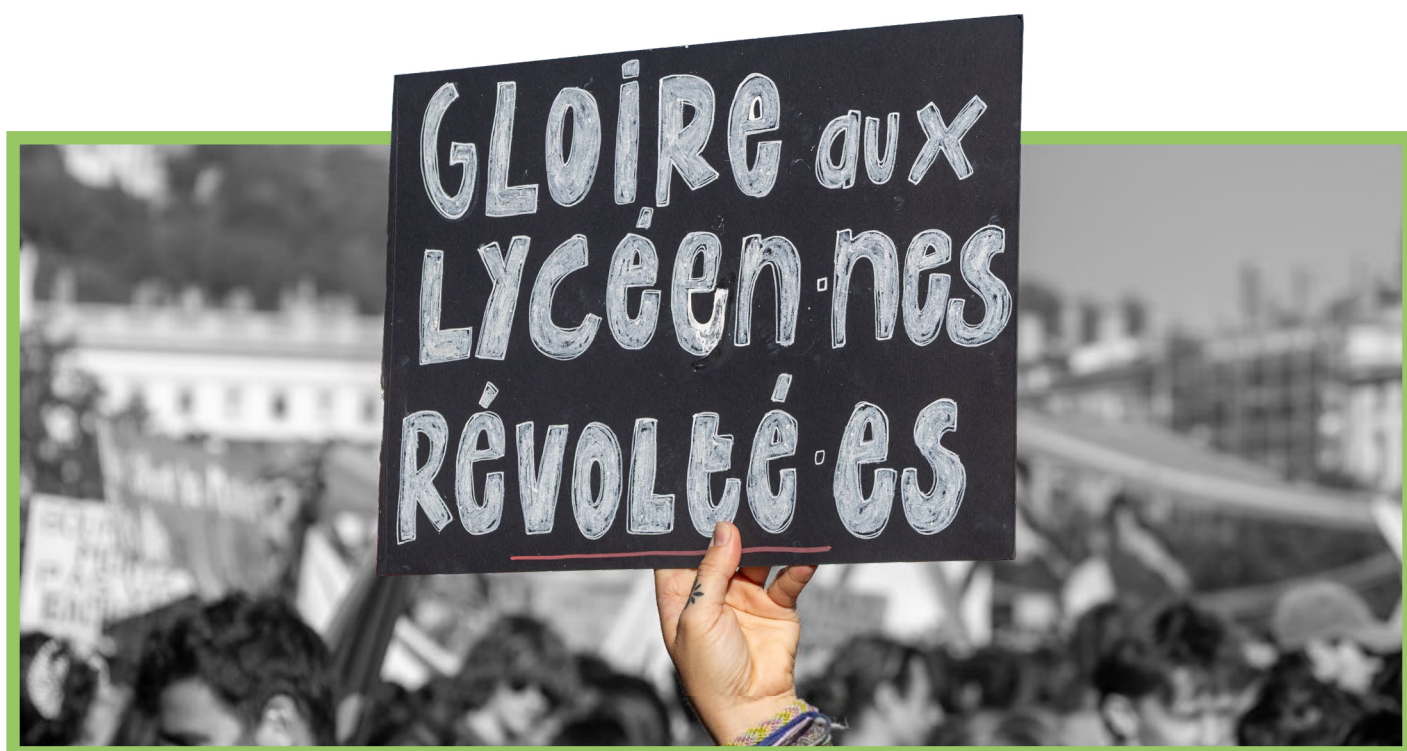
Préface **P. 3**

Nos 12 propositions
pour les lycées **P. 5**

Notre communication **P. 14**

Annexe **P. 16**

Nos propositions
en 1 clin d'oeil **P. 13**



Contact presse : Gaëlle Faloya, collaboratrice en charge des relations presse,
groupe Les Écologistes - 06 24 78 88 33 / gaelle@ecologieaura.fr

ÉDITO

Depuis plusieurs semaines, des lycéennes et lycéens se mobilisent dans toute la région. Ils dénoncent des bâtiments dégradés, des sanitaires vétustes, des salles de classe surchauffées ou glaciales, des problèmes d'accessibilité, des transports inadaptés et des conditions d'études qui ne sont pas à la hauteur de leurs besoins.

Cette mobilisation ne sort pas de nulle part. Elle exprime une réalité que nous dénonçons depuis des années : trop de jeunes étudient encore dans des conditions indignes et les inégalités entre établissements demeurent considérables.

Face à cette colère, l'exécutif régional choisit aujourd'hui de mettre en avant les sanctions, le conditionnement des aides et les dépôts de plainte. Nous condamnons sans ambiguïté les violences et les dégradations, mais nous refusons que la réponse politique à une mobilisation lycéenne se résume à une délibération punitive. Sanctionner ne réparera pas les sanitaires, ne rendra pas les bâtiments accessibles et ne fera pas baisser la température dans les salles de classe.

La Région ne peut exiger d'un côté que les jeunes assument leurs responsabilités si, de l'autre, elle refuse d'assumer les siennes. Elle est responsable, au premier chef, de la construction, de l'entretien et de l'équipement des lycées, de leur restauration, ainsi que des agents régionaux qui y travaillent. Elle dispose de leviers concrets pour améliorer le quotidien de centaines de milliers de lycéennes et lycéens.

La Région doit écouter les lycéens et prendre ses responsabilités.

En 2023, avec les autres groupes de gauche du conseil régional, nous avons lancé Mission Lycées, une grande enquête citoyenne après le refus de l'exécutif de réaliser une mission officielle d'information et d'évaluation. Pendant plusieurs mois, nous sommes allés à la rencontre des communautés éducatives. Plus de 5 700 personnes avaient participé à cette démarche et nous avons émis 30 recommandations précises.

Trois ans plus tard, les témoignages d'alors résonnent de manière saisissante avec l'actualité. Les problèmes de sanitaires, d'isolation, de vétusté des bâtiments ou d'internats n'ont pas disparu. D'ailleurs, dès la rentrée de septembre 2026 et avant même le lancement des manifestations lycéennes, nous avons relancé Mission Lycées pour retourner sur le terrain, vérifier les travaux réalisés et donner à nouveau la parole aux élèves, aux familles et aux personnels.

Nous ne découvrons pas les difficultés des lycées à l'occasion des manifestations : nous les documentons et proposons des solutions depuis des années.

Les lycéennes et lycéens demandent des réponses. Nous en mettons douze sur la table.

Aujourd'hui encore, nous voulons formuler des propositions concrètes et réalistes pour améliorer le quotidien des lycéens et lycéennes. Ainsi, lors de l'assemblée plénière du 22 octobre, nous défendrons 12 propositions concrètes. Elles dessinent une autre politique régionale : ouvrir un dialogue permanent avec les lycéens, adapter les établissements au dérèglement climatique, rénover les sanitaires, garantir l'accessibilité, rendre la restauration et les transports plus abordables, renforcer les agents régionaux et protéger la santé des communautés éducatives.

Certaines mesures doivent être engagées immédiatement. D'autres nécessitent une programmation pluriannuelle et des investissements à la hauteur. Toutes répondent à une même exigence : faire des lycées des lieux où l'on peut apprendre, travailler et grandir dignement.

Les revendications qui relèvent de l'État doivent, elles aussi, être entendues : moyens de l'Éducation nationale, recrutement et rémunération des enseignants, rythmes scolaires, orientation et Parcoursup. Nous porterons un vœu adressé à l'État en ce sens.

Nous faisons un choix clair : celui de l'écoute plutôt que de la stigmatisation, de l'investissement plutôt que des effets d'annonce, et de l'action plutôt que de la seule sanction.

Maxime Meyer et Natacha Muracciole
Coprésident·s du groupe Les Écologistes



NOS 12 PROPOSITIONS POUR LES LYCÉES

1. Ouvrir le dialogue avec les lycéens

La Région doit prendre l'initiative de renouer le dialogue avec les élèves, les parents, les agents régionaux et les personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole. Nous proposons donc la création immédiate d'une instance régionale dédiée et l'organisation annuelle d'Assises régionales des lycées, pour écouter les revendications, construire des réponses et suivre les engagements pris.

On ne répond pas à la colère des lycéens en leur fermant la porte. La Région doit les écouter, reconnaître ses propres responsabilités et construire avec eux des solutions durables.

MAXIME MEYER



2. Retirer les sanctions contestées juridiquement et les mesures redondantes

Face aux revendications lycéennes, la majorité régionale choisit de répondre par la sanction. Dans une délibération présentée en assemblée plénière, elle propose de supprimer les aides régionales facultatives pour les jeunes (Pass'Région) ayant commis des dégradations. Pourtant, les précédentes tentatives de conditionnement des aides régionales ont déjà fait l'objet de contentieux administratifs, soulevant des questions quant à leur légalité. La majorité régionale ne peut donc ignorer les risques juridiques associés à cette approche.

Par ailleurs, la droite régionale ajoute à cette délibération un deuxième volet consacré au dépôt de plainte et à la constitution de partie civile. Une mesure aussi inutile qu'évidente, qui se contente de rappeler des dispositions déjà prévues par la loi, sans apporter de réponse aux difficultés rencontrées dans les lycées.

Pour notre groupe, ces mesures ne constituent pas une réponse aux difficultés soulevées par les lycées et risquent de reproduire des fragilités juridiques déjà soulevées auparavant. Nous demandons donc leur suppression.

La Région ne peut pas multiplier les sanctions au mépris des garanties juridiques. Le tribunal administratif a déjà rappelé les limites de sa politique sur le Pass'Région et la conditionnalité des aides facultatives.

VÉRONIQUE
VERMOREL



Déposer plainte lorsqu'on est victime d'une infraction est une évidence. Cette mesure ne fait que rappeler l'application de la loi et du droit ; ce n'est pas une politique éducative. Pire, cela ne résoudra aucunement les problèmes matériels dénoncés par les élèves.

PIERRE JANOT



3. Adapter les lycées aux canicules et au dérèglement climatique

Contrairement à ce qu'affirme la majorité régionale depuis 2022, tous les lycées d'Auvergne-Rhône-Alpes ne sont pas en bon état. Notre première mission d'évaluation, Mission Lycées, menée en 2023, l'avait déjà mis en évidence la persistance de difficultés structurelles dans certains établissements. Les témoignages recueillis depuis septembre dans le cadre de notre nouveau questionnaire le confirment, notamment en matière de vétusté, d'isolation et d'adaptation au changement climatique :

« Le problème majeur est vraiment le manque d'isolation, l'impossibilité en été d'ouvrir les fenêtres et donc d'aérer, et le froid intense en hiver, sans aucun moyen de se mettre au chaud durant les pauses et les récréations. »

Témoignage anonyme recueilli dans le cadre de notre questionnaire lancé en septembre.

L'adaptation des lycées au dérèglement climatique doit devenir une priorité régionale. Elle nécessite un diagnostic précis des besoins et une stratégie adaptée à chaque établissement.

C'est pourquoi nous demandons à la majorité régionale de lancer sans attendre un plan d'adaptation des bâtiments, lycée par lycée. L'objectif est de répondre aux températures excessives en été, mais aussi au froid dans les salles de classe en hiver. Cela passe par des rénovations thermiques et, dans la stratégie défendue par le groupe, par des protections solaires, la végétalisation et la création d'espaces de fraîcheur.

L'amendement budgétaire inscrit 10 millions d'euros d'autorisations de programme et 5 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires, financés par redéploiement.

On ne peut plus demander aux élèves de travailler dans des classes étouffantes l'été et glaciales l'hiver. Adapter nos lycées au climat qui change est une urgence sanitaire et éducative.



ALBANE COLIN

4. Lancer un plan de réfection des sanitaires

Sanitaires vétustes, dégradés, insuffisants ou inadaptés : les élèves signalent régulièrement des conditions qui ne devraient pas avoir leur place dans les lycées publics. Dès 2023, plus de la moitié des répondants à notre questionnaire faisaient état de problèmes concernant les sanitaires. Un constat qui souligne l'urgence d'agir pour garantir à toutes et tous des équipements propres, fonctionnels et adaptés aux besoins.

Notre groupe demande à la Région de mettre en place un plan de réfection des sanitaires dans les lycées publics, avec 5 millions d'euros supplémentaires pour engager les travaux et améliorer des équipements indispensables à l'hygiène et à la dignité des lycéens et lycéennes.

Avoir des toilettes propres, fonctionnelles et en nombre suffisant n'est pas un luxe. C'est le minimum que la Région doit garantir à chaque élève.



CATHERINE BONY

5. Rendre tous les lycées accessibles

L'accessibilité des lycées dans notre Région reste un problème d'actualité.

Notre groupe propose ainsi un amendement visant à accélérer les travaux d'accessibilité dans les établissements où des obstacles ont été signalés et à réduire les délais d'intervention en cas de panne des équipements destinés aux personnes à mobilité réduite.

Nous rappelons également l'importance de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap et demandons à l'État de répondre au manque d'AESH et à la précarité de ces personnels.

Aucun élève ne devrait renoncer à une salle de classe, à un étage ou à une formation parce que son lycée n'est pas accessible. L'inclusion doit devenir une réalité quotidienne.



6. Garantir une cantine de qualité et accessible à toutes les familles

La quantité et la qualité de la nourriture servie dans les cantines scolaires ainsi que le prix du service de restauration constituent une préoccupation importante soulevée par les lycéens et lycéennes.

Notre groupe propose une tarification sociale des cantines pour que le coût du repas ne soit plus un obstacle, ainsi que le respect des objectifs de la loi EGalim, avec davantage de produits durables, de qualité, biologiques et issus des filières régionales lorsque cela est possible.

La restauration scolaire doit devenir un levier de justice sociale, de santé publique et de soutien à l'agriculture régionale.

Aucun lycéen ne devrait renoncer à déjeuner parce que sa famille n'en a pas les moyens. Bien manger à la cantine, c'est une question de santé, de justice sociale et de dignité.



7. Généraliser la gratuité des protections périodiques

Les Écologistes demandent l'installation et l'approvisionnement de distributeurs gratuits de protections menstruelles dans tous les lycées.

Nous avons par ailleurs proposé un amendement afin de demander la mise en œuvre d'une campagne d'information sur l'accès aux protections menstruelles réutilisables pouvant bénéficier d'une prise en charge par l'Assurance maladie.

Les règles ne doivent jamais être un frein à la scolarité. La gratuité des protections périodiques dans tous les lycées est une mesure simple, concrète et nécessaire pour l'égalité.



NATACHA
MURACCIOLE

8. Adapter les transports scolaires et instaurer une tarification sociale

Dans les territoires ruraux et de montagne, les horaires des cars peuvent imposer des journées de onze ou douze heures à des élèves qui commencent ou terminent leurs cours plus tard ou plus tôt. Ces élèves n'ont pas les mêmes chances de réussir que les autres.

Nous proposons d'expérimenter, dans quatre à six bassins ruraux ou de montagne, des services complémentaires avec des véhicules de 9 ou 23 places, adaptés aux horaires réels des élèves et aux retours des internes.

Notre groupe demande également un diagnostic des circuits saturés ou avec des temps d'attente prolongés, ainsi que l'engagement d'une tarification sociale selon le quotient familial, et non la gratuité générale.

Quand un élève doit attendre des heures son car scolaire, ce sont ses conditions d'apprentissage qui se dégradent. Les transports doivent s'adapter aux élèves, pas l'inverse.



OLIVIER ROYER

9. Associer les lycéens aux décisions de rénovation

Les projets de rénovation doivent être élaborés avec celles et ceux qui vivent dans les établissements au quotidien.

Le groupe demande la création d'une ligne budgétaire consacrée à l'organisation de la concertation et au suivi des projets de rénovation, associant les conseils de la vie lycéenne, les agents régionaux et les personnels éducatifs.

Les premiers experts du quotidien d'un lycée, ce sont celles et ceux qui y étudient et y travaillent. Leur avis doit compter dans le choix et le suivi des travaux.



CÉCILE MICHEL

10. Renforcer les effectifs des agents régionaux

Restauration scolaire, entretien, maintenance, etc. : les agents régionaux assurent des missions essentielles au fonctionnement des lycées. Pourtant, sur le terrain, de nombreux acteurs alertent sur des effectifs insuffisants, qui fragilisent le bon fonctionnement des établissements et les conditions d'accueil des élèves.

Le groupe demande un renforcement des effectifs afin d'améliorer le service rendu, de répondre aux absences et de limiter les conséquences du sous-effectif sur les personnels et les élèves.

Un lycée ne fonctionne pas sans ses agents. Quand les équipes manquent de bras, ce sont la restauration, l'entretien, la maintenance et les conditions de travail de toute la communauté éducative qui en pâtissent.



PASCALE
BONNIEL CHALIER

11. Rendre les internats publics accessibles et améliorer la vie des internes

L'internat est indispensable pour de nombreux jeunes venant de territoires ruraux ou ayant choisi des formations dans des établissements éloignés de leur lieu de résidence.

Nous proposons d'affecter 10 millions d'euros pour instaurer une tarification sociale, augmenter les capacités d'accueil là où elles sont insuffisantes et rénover les chambres, les sanitaires et les espaces de vie et de travail.

Nous souhaitons faire des internats, de véritables lieux de vie et de travail et non de simples solutions d'hébergement.

Le lieu où l'on habite ne doit pas décider de la formation que l'on peut suivre. Des internats publics accessibles et accueillants sont indispensables à l'égalité des chances.



FLORENCE CERBAÏ

12. Lancer un plan d'urgence contre le risque amiante

Dans certains lycées de la Région, notamment parmi les établissements construits avant 1997, la présence d'amiante fait peser des risques sur la santé des élèves et des personnels. Ce risque devient d'autant plus préoccupant lorsque le bâti est fortement dégradé. Nous avons notamment alerté sur deux situations :

- Le lycée international de Ferney-Voltaire, dans l'Ain : les personnels ont dû exercer leur droit de retrait à plusieurs reprises face à la dégradation de matériaux amiantés (portes coupe-feu, joints de fenêtres). Des problèmes de transparence et de formation ont également été signalés.
- Le lycée polyvalent Astier d'Aubenas, en Ardèche : la vétusté extrême des locaux (plafonds et murs dégradés, infiltrations chroniques) soulève des inquiétudes quant au risque de libération de fibres de chrysotile.

Nous demandons à la Région d'agir au plus vite en réalisant un plan régional d'urgence sur l'amiante, articulé autour de quatre priorités : sécurisation immédiate des zones où des matériaux amiantés dégradés sont signalés, actualisation et mise à disposition des diagnostics, programmation des travaux de désamiantage et protection des agents de maintenance.

La santé des élèves et des personnels n'est pas négociable. Dès qu'un risque lié à des matériaux amiantés dégradés est signalé, la Région doit agir, sécuriser les lieux et rendre les diagnostics accessibles.

MYRIAM
LAÏDOUNI



SANTÉ MENTALE : ÉCOUTER LA SOUFFRANCE DES JEUNES, AGIR SUR LEURS CONDITIONS DE VIE

La santé mentale des lycéennes et des lycéens doit être une priorité. Selon les chiffres de Santé publique France, 19 % des lycéens présentent un risque important de dépression, et 20 % déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois. Derrière ces chiffres, il y a une jeunesse confrontée à la pression scolaire, à la précarité, aux incertitudes sur son avenir et à l'angoisse climatique.

Améliorer les conditions d'études, c'est aussi prendre soin de la santé mentale des jeunes. Des établissements accueillants, des sanitaires dignes, des transports moins éprouvants, une restauration accessible, des espaces de dialogue : les douze propositions des Écologistes contribuent à créer un environnement scolaire plus serein. Mais cela ne suffit pas. Le groupe demande également davantage de médiateurs, de personnels de santé et de psychologues dans les lycées, ainsi que le financement de projets culturels, sportifs et citoyens imaginés ou construits avec les élèves. Face au mal-être de la jeunesse, la réponse doit être l'écoute, la prévention et l'accompagnement, plutôt que la sanction.

Quand un jeune va mal, il n'a pas besoin qu'on lui fasse la morale : il a besoin qu'on l'écoute et qu'on l'accompagne. Améliorer les conditions de vie dans nos lycées, c'est aussi protéger la santé mentale de nos jeunes. Face à leur souffrance, nous demandons plus de présence humaine, plus de prévention et moins de sanctions.

FATIMA PARRET



Un vœu à l'État pour répondre aux revendications nationales

La Région doit agir sur ses propres compétences, mais certaines revendications des lycéennes et lycéens relèvent directement du Gouvernement. Les Écologistes portent donc un vœu pour demander à l'État d'engager un dialogue national avec les représentants des élèves, des personnels et des parents.

Ce vœu porte sur six exigences :

- garantir le droit de manifester et enquêter sur les violences policières dénoncées ;
- réformer la doctrine du maintien de l'ordre, notamment concernant les LBD et les grenades ;
- ouvrir un dialogue national ;
- réformer Parcoursup et l'orientation ;
- revoir les rythmes scolaires ;
- et renforcer les moyens de l'Éducation nationale, avec davantage d'enseignants, de remplacements, de personnels éducatifs et une revalorisation des rémunérations.

Le texte condamne également les agressions et les dégradations commises lors des manifestations, tout en distinguant leurs auteurs des jeunes qui se mobilisent pacifiquement.

Les lycéens demandent à pouvoir étudier dignement et préparer leur avenir. L'État doit répondre à leurs revendications sur les moyens, les rythmes scolaires et Parcoursup, tout en garantissant leur liberté de manifester.



NOS PROPOSITIONS EN 1 CLIN D'OEIL

- ① *Ouvrir le dialogue avec les lycéens*
- ② *Retirer les sanctions contestées juridiquement et les mesures redondantes*
- ③ *Adapter les lycées aux canicules et au dérèglement climatique*
- ④ *Lancer un plan de réfection des sanitaires*
- ⑤ *Rendre tous les lycées accessibles*
- ⑥ *Garantir une cantine de qualité et accessible à toutes les familles*
- ⑦ *Généraliser la gratuité des protections périodiques*
- ⑧ *Adapter les transports scolaires et instaurer une tarification sociale*
- ⑨ *Associer les lycéens aux décisions de rénovation*
- ⑩ *Renforcer les effectifs des agents régionaux*
- ⑪ *Rendre les internats publics accessibles et améliorer la vie des internes*
- ⑫ *Lancer un plan d'urgence contre le risque amiante*

NOTRE COMMUNICATION

Communications sur nos réseaux sociaux

*Mobilisations des lycéen·nes :
écoutons-les.*



*Face à la colère des lycéen·nes :
le dialogue, pas la répression*



*Lycées :
place aux actes !*



*Mouvement lycéen : face à la vétusté
des établissements, « on s'en tient
souvent à des cache-misères »*



*Plus que jamais
leur colère est légitime*



*Les lycéen·nes alertent,
la Région doit agir !*

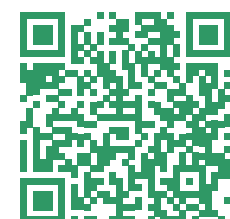


Communiqués de presse

*Alors que l'heure de la rentrée vient de
sonner, la Région Auvergne-Rhône-Alpes
est déjà en retard*



*Mobilisations lycéennes :
face à la colère, la Région doit
ouvrir ses portes au dialogue*



Rapport de la première Mission Lycées

Il y a trois ans, face au refus de la Région de réaliser un audit, nous avons mené, avec les autres groupes de gauche du Conseil régional, la **Mission Lycées**. Pendant plusieurs mois, nous sommes allé·es sur le terrain pour recueillir les témoignages des lycéen·nes, des agent·es et des parents d'élèves sur les conditions d'étude et de travail dans les lycées de la région. Retrouvez nos rapports, qui rassemblent **les résultats de ce travail de terrain et donnent la parole à celles et ceux qui vivent les lycées au quotidien.**



ANNEXES

*Dans les pages qui suivent, retrouvez
tous nos amendements, notre vœu et la question orale
que nous porterons lors de l'assemblée plénière*



AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Maxime MEYER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- DÉGRADATIONS DANS LES LYCÉES : DES ACTES, DES CONSÉQUENCES - Rapport n° AP-2026-10 / 08-112416

Établir le dialogue et organiser des assises régionales des lycées

Exposé des motifs :

Les événements survenus ces dernières semaines dans plusieurs lycées de notre région appellent une réponse concrète aux revendications des lycéennes et lycéens, des agents régionaux et personnels éducatifs, ainsi qu'aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

La Région ne peut se contenter de pointer la responsabilité des auteurs de dégradations sans assumer également sa propre responsabilité. En tant que collectivité compétente pour les lycées et employeur des agents régionaux, elle a le devoir de prendre l'initiative du dialogue, de recréer du lien et de rétablir la confiance avec les communautés éducatives.

Cet amendement propose donc la création en urgence d'une instance régionale de dialogue, associant l'ensemble des acteurs concernés, afin d'entendre leurs revendications et de construire collectivement des réponses concrètes. Au-delà de cette première étape, l'organisation annuelle d'assises régionales des lycées permettra d'inscrire cette concertation dans la durée, d'assurer le suivi des engagements pris et d'associer durablement les communautés éducatives aux décisions qui les concernent.

Face aux tensions, la Région doit assumer ses responsabilités en faisant le choix du dialogue et de la concertation, plutôt que de la stigmatisation des jeunes et d'une logique punitive qui ne répond en rien aux difficultés exprimées.

Dispositif :

- D'engager en urgence un dialogue régional avec les lycéennes et lycéens, les parents d'élèves, les agents régionaux et les personnels de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole, par la création d'une instance dédiée pour entendre leurs revendications et y apporter des réponses concrètes ;
- D'organiser chaque année des assises régionales des lycées afin de pérenniser ce dialogue et d'assurer le suivi des engagements pris, qui seront présentés en assemblée plénière ;
- De ne pas déléguer la mise en œuvre et l'évolution de cette délibération à la commission permanente.

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Véronique VERMOREL

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- DÉGRADATIONS DANS LES LYCÉES : DES ACTES, DES CONSÉQUENCES - Rapport n° AP-2026-10 / 08-112416

Suppression du Pass'Région : le tribunal administratif a déjà dit non !

Exposé des motifs :

En mars 2022, vous avez présenté une délibération en commission permanente destinée à supprimer les aides facultatives du Pass'Région pour les lycéens qui auraient commis des incivilités.

Le tribunal administratif vous a condamné le 8 juillet 2024 et vous a demandé d'annuler cette délibération, considérant que la suppression du Pass'Région présentait un caractère de sanction et, à ce titre, était entachée d'irrégularités (méconnaissance du principe de légalité des peines et des délits, incompétence négative, à savoir incapacité pour la Région de justifier à l'usager les raisons précises motivant la suppression).

En octobre 2024, vous avez donc fait machine arrière et dû revenir sur les termes de la délibération initiale. Ainsi, l'ensemble des conventions a dû être révisé pour se mettre en conformité et il a été acté par une nouvelle délibération d'octobre 2024 de *conditionner* l'octroi des aides régionales facultatives à l'absence de comportements inciviques, et non plus de les *supprimer*. En parallèle, vous avez fait appel de la décision du tribunal administratif de Lyon, qui vous a débouté le 8 juin dernier de votre demande d'annulation, et qui a donc confirmé le jugement de première instance.

Aujourd'hui, vous revenez avec cette nouvelle délibération, alors que les mêmes motifs d'irrégularité sont un risque pour notre collectivité : la Région, en tant qu'autorité administrative, ne peut venir infliger une sanction supplémentaire, dès lors que les autorités compétentes (chef d'établissement et conseil de discipline dans un premier temps, justice pénale dans un second temps pour juger les délits et les dégradations commises) ont déjà décidé de sanctions justifiées et mesurées.

Par ailleurs, déléguer à la commission permanente la mise en œuvre de cette délibération ne permet pas de conserver la compétence au sein de l'assemblée plénière pour fixer un cadre juridique précis et sécurisé, discuté en transparence, et pour débattre de l'évolution des dispositifs et de leur efficacité.

Dispositif :

Il est proposé :

- **de supprimer le point II/ CONDITIONNALITÉ DES AIDES**
- **de ne pas déléguer à la commission permanente la mise en œuvre et l'évolution de cette délibération.**

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Pierre JANOT

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- DÉGRADATIONS DANS LES LYCÉES : DES ACTES, DES CONSÉQUENCES - Rapport n° AP-2026-10 / 08-112416

Suppression d'un chapitre inutile et sans objet, d'ordre "communicationnel"

Exposé des motifs :

Dans le chapitre "III/ PLAINTES ET CONSTITUTION DE PARTIES CIVILES", pour *"traiter avec la plus grande fermeté les faits de violence"*, la Région s'engage à déposer systématiquement plainte face aux dégradations commises dans les lycées, en se constituant partie civile contre leurs auteurs avec demande de dommages et intérêts.

Dispositif d'autant moins innovant que, dans le même temps, la Région s'enorgueillit d'avoir d'ores et déjà déposé des dizaines de plaintes qui seraient actuellement instruites par l'autorité judiciaire, *"les actions engagées se poursuivant par ailleurs"*.

D'évidence, cette délibération, dont l'innovation juridique et politique n'aura échappé à personne, vise à ériger en fermeté ce qui n'est ni plus ni moins que l'application du droit le plus simple : celui d'une victime qui dépose plainte lorsqu'elle est elle-même victime d'une infraction.

Si une délibération qui ne vise qu'à rappeler l'application de la loi et du droit peut avoir, dans certains cas, un intérêt pédagogique, elle ne saurait avoir pour seul objet de proposer des solutions qui ne sont pas de nature à régler et à éviter les dégradations commises dans les lycées.

Dispositif :

Il est donc proposé :

- de supprimer le point "III PLAINTES ET CONSTITUTION DE PARTIES CIVILES"

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Fatima PARRET

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- DÉGRADATIONS DANS LES LYCÉES : DES ACTES, DES CONSÉQUENCES - Rapport n° AP-2026-10 / 08-112416

Santé mentale : écoutons la souffrance de notre jeunesse !

Exposé des motifs :

De nombreux lycéens et lycéennes vivent une situation de dépression ou d'anxiété profonde. Selon Santé publique France, 19 % des lycéens présentent en 2024 un risque important de dépression, contre 15 % en 2022. Un autre chiffre est alarmant : 20 % des lycéens déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois et 15 % indiquent **avoir déjà fait une tentative de suicide** au cours de leur vie.

Les raisons de ces troubles anxieux et dépressifs sont multiples. Ils sont liés à l'adolescence, qui est une phase de transition, à la fois physique, psychologique, sociale et identitaire, mais également aux crises qui s'enchaînent et assombrissent toute projection dans l'avenir.

Nos jeunes ont une peur constante du dérèglement climatique et de l'inaction des gouvernements successifs pour lutter contre ce dérèglement et pour préparer les grands changements à venir. Le contexte économique n'est pas rassurant non plus avec une inflation et une précarisation croissantes. D'autres éléments peuvent aussi expliquer la montée de cette éco-anxiété : la crise sanitaire du Covid-19 qui a amplifié certaines fragilités, notamment avec l'isolement qu'elle a induit, les violences intrafamiliales, l'isolement numérique, la crise géopolitique, la montée des nationalismes, etc.

Ce dont notre jeunesse a le plus besoin, c'est qu'on puisse instaurer un climat de confiance, d'écoute et d'accompagnement... pas des dispositifs punitifs. Elle a besoin de moins de répression et plus de soins, de prévention et de présence humaine.

Dispositif :

Nous vous proposons de modifier le gras de la manière suivante :

“ (...) **des mesures de responsabilisation, mais aussi :**

- **la présence dans nos lycées de plus de médiateurs, de personnels de santé et de psychologues capables d'écouter et de répondre à ce malaise ;**
- **le financement de projets culturels, sportifs et citoyens, proposés par les lycéens, ou co construits avec eux.”**

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Alexandra CARON-CUSEY

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- **FAIRE VIVRE NOS CENTRES-VILLES ET NOS VILLAGES : PACK RÉGION
COMMERÇANTS ET ARTISANS -**
Rapport N°AP-2026-10 / 07-113559

Accompagner ou créer des foncières de redynamisation commerciale

Exposé des motifs :

Les commerçants des villes et des centres-bourgs subissent à la fois le développement du commerce en ligne, la baisse du pouvoir d'achat des Françaises et des Français et la concurrence des zones commerciales de périphérie. Cela conduit à la désaffection des commerces de proximité et à la fermeture des pas-de-porte, dégradant davantage encore l'attractivité d'un centre-bourg, d'un quartier, d'un centre-ville.

Pour éviter cette désaffection, il convient de créer ou de soutenir des foncières de redynamisation commerciale. Cette politique devra être élaborée en concertation avec les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels et financiers de la Région mais aussi en concertation avec les initiatives coopératives déjà mises en place telles que Villages Vivants. Après l'identification des locaux vides nuisant au dynamisme et à l'image des centres-villes ou des centres-bourgs, la ou les foncières de redynamisation commerciale pourront les acquérir, les rénover. Retrouver une maîtrise publique des pas-de-porte en déshérence permettra aux collectivités de mettre en place des politiques d'animation ambitieuses des centres-villes ou des centres-bourgs.

Dispositif :

À la suite du III), ajouter un IV) ainsi rédigé :

“IV) CRÉATION D'UNE POLITIQUE FONCIÈRE DE REDYNAMISATION COMMERCIALE
Co-construire une politique foncière commerciale en lien avec les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels de la Région mais aussi les acteurs existants. Doter cette politique de 10 M€ dédiés à des commerces de proximité.”

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Maxime MEYER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- **FAIRE VIVRE NOS CENTRES-VILLES ET NOS VILLAGES : PACK RÉGION
COMMERÇANTS ET ARTISANS -**
Rapport N°AP-2026-10 / 07-113559

Pour une politique régionale de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs

Exposé des motifs :

La Région multiplie les dispositifs ponctuels en faveur des commerces de proximité. Après les aides aux pharmacies, aux buralistes ou aux commerces ruraux, ce nouveau « Pack Région commerçants et artisans » poursuit une logique de mesures sectorielles qui ne répondent pas aux causes profondes de la dévitalisation de nos centres-villes et de nos villages.

La disparition des commerces est indissociable de la fermeture des services publics, de la désertification médicale, de la dégradation des logements et du manque de transports. Un commerce ne peut vivre durablement dans un territoire où les habitantes et habitants ne trouvent plus les services essentiels à leur quotidien. Revitaliser nos centres-villes et nos villages nécessite une véritable politique d'aménagement du territoire : maintien des services publics, soutien aux commerces, réhabilitation des logements vacants, développement des mobilités, végétalisation et amélioration des espaces publics.

Cela suppose aussi de donner aux collectivités les moyens d'agir. Les communes, notamment rurales, manquent souvent de moyens humains, techniques et financiers pour mener leurs projets.

Faire vivre nos centres-villes et nos villages, ce n'est pas seulement soutenir les commerces : c'est permettre à toutes et tous d'y habiter, d'y travailler, de s'y déplacer et d'accéder aux services essentiels.

Dispositif :

À la suite du III), ajouter un IV) ainsi rédigé :

“IV) UNE RÉGION QUI S'ENGAGE DANS LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET DES CENTRES-BOURGS

D'engager, en concertation avec les collectivités locales, une politique régionale ambitieuse et pluriannuelle de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, associant le maintien et le développement des services publics, le soutien aux commerces et à l'artisanat de proximité, la rénovation des logements, la végétalisation des espaces publics et le développement des mobilités du quotidien ;

De mettre en place un accompagnement renforcé des communes et intercommunalités, notamment par une aide à l'ingénierie territoriale et un soutien financier aux projets de revitalisation, afin de permettre à tous les territoires, y compris les plus petites communes, de construire et de mener à bien leurs projets.”

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Florence CERBAÏ

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- **FAIRE VIVRE NOS CENTRES-VILLES ET NOS VILLAGES : PACK RÉGION
COMMERÇANTS ET ARTISANS -**
Rapport N°AP-2026-10 / 07-113559

Favoriser la reprise des entreprises par leurs salariés

Exposé des motifs :

Plus de 45 000 entreprises commerciales et artisanales sont à reprendre d'ici cinq ans dans notre région. Le rapport en fait un enjeu majeur pour préserver l'emploi et l'attractivité de nos territoires. Mais cette délibération ne dit rien de la reprise des entreprises par les salariés.

La reprise collective en SCOP ou en SCIC fait des salariés les propriétaires, décisionnaires de leur outil de travail : une économie relocalisée, démocratique, qui répond à des besoins locaux, permet de conserver les savoir-faire, donne du pouvoir d'agir aux travailleurs, crée des collectifs forts et renforce le lien social.

Ces projets collectifs ont besoin d'accompagnement : les salariés doivent monter ensemble un projet juridique et financier complexe, parfois dans des délais courts.

La Région a mis fin à son soutien à l'union régionale des SCOP (URSCOP), qui assure cette mission. Le futur dispositif « Région Création-Reprise » peut permettre de réparer cette erreur et de favoriser la reprise par des collectifs de salariés. Par ailleurs, des reprises individuelles par un salarié ou un apprenti ont également tout leur sens pour des entreprises artisanales et commerciales. La Région les favorisera également.

Dispositif :

Ajouter un paragraphe au point II :

“Ces dispositifs intègrent la reprise d'entreprises par leurs salariés de manière individuelle ou en coopérative (SCOP, SCIC) : information systématique des cédants, éligibilité des collectifs de salariés à l'aide “Région Création-Reprise”, majoration pour les projets de reprise par un salarié ou un collectif de salariés, et labellisation de l'URSCOP Auvergne-Rhône-Alpes, dont le soutien régional est rétabli par convention pluriannuelle.”

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Maud GRARD

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- LA RÉGION SOUTIENT SES ASSOCIATIONS -

Rapport n° AP-2026-10 / 11-113651

Conditionnalités de ce dispositif d'acquisition de matériaux aux associations
--

Exposé des motifs :

La conditionnalité des aides est une base essentielle des politiques publiques, afin d'exposer de manière claire et rigoureuse les modalités d'attribution des aides et justifier des arbitrages réalisés. La définition de critères pour les aides régionales permet en outre aux structures concernées de mieux pouvoir se positionner et d'éviter toute démarche administrative fastidieuse inutilement.

Dispositif :

Ajouter :

“La Région précisera de manière transparente pour les associations, au sein de l'annonce du dispositif, les critères d'attribution des aides :

- la taille des associations visées par le dispositif (préciser le nombre maximal d'équivalents temps plein maximum de la structure),
- le périmètre géographique des associations éligibles,
- les types de projets associatifs visés par le dispositif,
- les critères en termes de respect de l'environnement du projet présenté,
- le type de matériel non concerné,
- l'aide au fonctionnement éligible,
- le montant forfaitaire dédié par structure,
- le délai de dépôt des candidatures et les dates d'instruction des dossiers.”

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Catherine BONY

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- LA RÉGION SOUTIENT SES ASSOCIATIONS -

Rapport n° AP-2026-10 / 11-113651

Transmettre les critères précis à toutes les associations éligibles à l'aide

Exposé des motifs :

Les informations à propos des aides régionales ne sont pas facilement accessibles. Lorsque les informations ne sont pas transmises à l'intégralité des associations, la question de l'égalité d'accès aux demandes d'aides se pose. Pour éviter tout doute sur la transparence de leur attribution les responsables des associations doivent être informés clairement des aides auxquelles ils peuvent prétendre et des démarches pour y accéder.

Dispositif :

Ajouter :

“La Région fera connaître à toutes les associations du territoire cette aide à l'amélioration des locaux et équipements associatifs.”

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Fatima PARRET

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- LA RÉGION SOUTIENT SES ASSOCIATIONS -

Rapport n° AP-2026-10 / 11-113651

Ouverture du dispositif d'aide aux frais généraux des associations

Exposé des motifs :

Les besoins en fonctionnement d'une petite association regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires pour la maintenir en vie, indépendamment des projets spécifiques qu'elle peut mener.

Il s'agit de dépenses d'assurance, parfois de loyer, de chauffage et d'électricité, voire de carburant pour permettre aux bénévoles de circuler, ou de quelques dépenses d'alimentation pour organiser des moments conviviaux. Les adhésions des membres ne sont pas toujours suffisantes pour financer ces dépenses basiques, ce qui peut mettre de nombreuses associations en difficulté.

La Région pourrait participer aux frais généraux, même si, à la différence de l'investissement, cela sera moins visible. Cette aide va renforcer l'existence même de l'association et aura donc un impact durable sur le territoire.

Les collectivités qui ne financent que du matériel savent qu'il faudra par la suite des moyens de fonctionnement pour l'utiliser. Sans une aide au fonctionnement complémentaire, le matériel financé pourrait être une vraie coquille vide, inutilisée.

Dispositif :

Ajouter après le premier paragraphe :

“Afin de permettre le bon fonctionnement des associations, ce dispositif de soutien s'appliquera aussi aux dépenses d'assurance, de loyer, de chauffage, d'électricité et de mobilités.”

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Albane COLIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Lancer un plan d'urgence d'adaptation des lycées au dérèglement climatique

Exposé des motifs :

Les effets du changement climatique sont connus depuis plusieurs décennies. Les canicules de mai et juin derniers et les températures élevées au début de cette année scolaire attestent de l'urgence d'élaborer et de réaliser un plan d'adaptation des bâtiments, lycée par lycée. Les usagers et usagères des lycées signalent également qu'il fait froid dans un grand nombre de bâtiments dès que les températures chutent.

Cette adaptation doit s'inscrire dans un plan pluriannuel ambitieux, comprenant la rénovation thermique des bâtiments, l'amélioration de leur isolation, la désimperméabilisation et la végétalisation des cours, ainsi que la création d'espaces de fraîcheur.

Mais elle doit également s'accompagner d'un plan d'urgence pour installer, avant la prochaine rentrée scolaire, des stores, des ombrières et des points d'eau accessibles dans les établissements les plus exposés, sans attendre les travaux de rénovation de long terme.

Le budget supplémentaire est l'occasion de poser les premiers jalons d'un plan pluriannuel ambitieux d'adaptation des lycées au dérèglement climatique.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 10 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public
Crédits de paiement en investissement	+ 5 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public
	- 5 000 000 €	Chapitre 908 - Transports Sous-fonction 90-84 - Voirie Rubrique 90-841 - Voirie nationale

Autorisations d'engagement	+ 5 000 000 €	Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 93-22 - Enseignement du second degré Rubrique 93-222 - Lycée public
Crédits de paiement en fonctionnement	+ 5 000 000 €	Chapitre 932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 93-22 - Enseignement du second degré Rubrique 93-222 - Lycée public
	- 5 000 000 €	Chapitre 936 - Action économique Sous fonction 93-62 - Structure d'animation et de dév. éco

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Catherine BONY

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Plan de réfection des sanitaires

Exposé des motifs :

Les revendications des lycéens et lycéennes à propos des lieux où ils vivent leur scolarité sont nombreuses. L'une d'entre elles revient très souvent : avoir des sanitaires en bon état et en nombre suffisant.

Répondre à ce besoin fondamental des jeunes qui passent de longues journées dans leur lycée relève d'un enjeu de santé.

De nombreux lycées ont été construits alors que la population lycéenne était bien moins nombreuse. Les sanitaires n'ont pratiquement pas été redimensionnés depuis.

La Région décide donc d'investir 5 millions d'euros pour lancer et réaliser un véritable plan de réfection des sanitaires dans tous les lycées publics d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 5 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public
Crédits de paiement en investissement	+ 5 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public
	- 5 000 000 €	Chapitre 908 - Transports Sous-fonction 90-84 - Voirie Rubrique 90-841 - Voirie nationale

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Anne BABIAN-LHERMET

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Rendre accessibles tous les lycées de la région

Exposé des motifs :

L'accès à l'éducation dans des conditions dignes pour l'ensemble des élèves, quelle que soit leur situation de handicap, est une obligation légale et une responsabilité morale de la collectivité.

Or, les mobilisations lycéennes récentes ont mis en lumière de graves insuffisances quant à l'accessibilité de plusieurs établissements scolaires. Ces dysfonctionnements et retards entravent quotidiennement la scolarité et l'autonomie des élèves en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Au-delà de l'accessibilité des bâtiments, l'inclusion scolaire repose aussi sur un accompagnement humain adapté. Or, le manque d'accompagnantes et d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), leurs conditions de travail précaires et leurs faibles rémunérations fragilisent la scolarité des élèves concernés. Si leur recrutement et leur rémunération relèvent de l'État, la Région ne peut ignorer cette réalité dans les lycées dont elle a la responsabilité. Elle doit interpeller l'Éducation nationale pour garantir à chaque élève les heures d'accompagnement dont il a besoin, ainsi qu'une véritable reconnaissance du métier d'AESH.

Devant l'ampleur et l'urgence de la situation, il faut **garantir des délais d'intervention et de réparation réduits lors des pannes d'équipements PMR**. Il faut aussi débloquer rapidement des moyens supplémentaires qui seront alloués au **financement de travaux d'aménagement prioritaires dans les établissements où les manques d'accessibilité ont été signalés par la communauté éducative et les mobilisations lycéennes**.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 5 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public

Crédits de paiement en investissement	+ 2 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public
	- 2 000 000 €	Chapitre 908 - Transports Sous-fonction 90-84 - Voirie Rubrique 90-841 - Voirie nationale

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Grégoire VERRIÈRE

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Bien manger pour toutes et tous

Exposé des motifs : La restauration scolaire est une responsabilité importante de la Région : chaque jour, des dizaines de milliers de lycéennes et lycéens déjeunent dans les restaurants scolaires de nos établissements. C'est une opportunité historique de faire de la cantine un outil de justice sociale, de santé publique et de transition agricole et alimentaire de nos territoires.

En effet, la précarité alimentaire des jeunes est une réalité documentée. Selon un rapport de l'Unicef France, près de 23 % des enfants en France ne mangent pas trois repas par jour ; ce taux atteint 31 % parmi ceux vivant dans une famille monoparentale. Près de 6 % des enfants, ce qui représenterait environ 12 000 lycéennes et lycéens de notre région, déclarent avoir « tout le temps » ou « souvent » peur de manquer de nourriture. L'école républicaine promet à chaque enfant, quel que soit le revenu de ses parents, de manger sainement au sein des établissements publics scolaires. Une lycéenne, un lycéen qui renonce à la cantine parce que le repas coûte trop cher, c'est une promesse républicaine rompue.

Aussi, la loi EGalim impose, depuis le 1er janvier 2022, à toute la restauration collective publique 50 % de produits dits durables et de qualité (dont 20 % issus de l'agriculture biologique) dans la valeur des achats. Force est de constater que cet objectif est loin d'être atteint : selon la campagne de télédéclaration 2026 du ministère de l'Agriculture, la moyenne nationale s'établit à 29,5 % de produits durables et de qualité et 11,8 % de bio, et à peine 30 % des établissements cumulent les deux seuils. Les cantines des lycées de la région n'échappent pas à ce constat : nous en sommes loin, alors même que nos territoires sont parmi les premiers bassins agricoles de France.

Cet amendement vise donc à :

- **Instaurer une tarification sociale pour toutes les cantines de nos lycées.**
- **Respecter la loi EGalim et généraliser la préparation de menus avec des produits sous signes officiels de qualité et de la région quand cela est possible.**

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 18 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public
Crédits de paiement en fonctionnement	+ 6 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public
	- 6 000 000 €	Chapitre 908 - Transports Sous-fonction 90-84 - Voirie Rubrique 90-841 - Voirie nationale

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Natacha MURACCIOLE

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Lutter contre la précarité menstruelle

Exposé des motifs :

La précarité menstruelle touche les lycéennes dans leur scolarité et leur santé. Selon une étude de novembre 2025 pour l'association Dons Solidaires, une femme sur dix utilise des alternatives aux protections menstruelles faute de moyens. La Région peut agir sur l'accès à ces produits dans les lycées.

Nous demandons la généralisation de leur mise à disposition gratuite dans l'ensemble des établissements de la région, grâce à l'installation et à l'approvisionnement de distributeurs dans les lycées.

Par ailleurs, depuis le 1er octobre 2026, deux protections menstruelles réutilisables par an peuvent être remboursées pour les assurées de moins de 26 ans. Cet amendement vise donc également à créer des campagnes d'information dans tous les lycées de la région, afin de s'assurer que les lycéennes aient connaissance de ce dispositif.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 2 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement Sous-fonction 90-22 Enseignement du second degré Rubrique 90 - 222 Lycées publics
Crédits de paiement d'investissement	+ 2 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement Sous-fonction 90-22 Enseignement du second degré Rubrique 90 - 222 Lycées publics
	- 2 000 000 €	Chapitre 906 - Action économique

		Sous-fonction 90-62 Structure d'animation et de dév. éco
Autorisations d'engagement	+ 200 000 €	Chapitre 932 - Enseignement Sous fonction 93-22 Enseignement du second degré Rubrique 93 - 222 Lycées publics
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 200 000 € - 200 000 €	Chapitre 932 - Enseignement Sous fonction 93-22 Enseignement du second degré Rubrique 93 - 222 Lycées publics Chapitre 936 - Action économique Sous fonction 93-60 - Services communs

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Olivier ROYER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Égalité territoriale : des transports scolaires adaptés aux élèves éloignés

Exposé des motifs :

La Région transporte chaque jour 200 000 élèves. Pour les lycéens des territoires ruraux et de montagne, c'est le car qui fixe la journée. Les trajets sont longs et il n'y a souvent qu'un aller-retour par jour, calé sur les horaires les plus larges de l'établissement (un seul par semaine pour les internes). Un élève qui commence à 9 h ou finit à 15 h attend donc des heures sans cours, pour des journées de 11 à 12 heures. Ces élèves n'ont pas les mêmes chances de réussir que les autres.

Plutôt que de mobiliser un grand car sur un circuit unique, la Région peut acheter aux transporteurs des services complémentaires, véhicule et conducteur compris, en 9 ou 23 places, calés sur les cours qui commencent à 9 h ou finissent à 16 h 30. Les véhicules de 9 places se conduisent avec le permis B, ce qui élargit le vivier de conducteurs dans un métier en tension.

De plus, la participation familiale est un forfait unique de 130 € par an et par enfant, quels que soient les revenus de la famille et l'usage réel. Un interne voyage cinq fois moins qu'un demi-pensionnaire, mais il paie autant. La Région sait pourtant moduler ses tarifs : Pass'Région Seniors à 1 €, gratuité « Illico Sûreté », 50 % de réduction pour les moins de 26 ans... La tarification sociale harmonisée annoncée tarde à venir, et les lignes scolaires semblent devoir en rester exclues. Nous ne demandons pas la gratuité : nous demandons une tarification solidaire, calculée selon le quotient familial.

Dispositif :

Après l'alinéa « D'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 par chapitre... », ajouter :

Développer les services de cars adaptés aux horaires des élèves, dans 4 à 6 bassins ruraux ou de montagne, par le déploiement de services complémentaires en 9 ou 23 places (véhicule et conducteur compris) adaptés aux cours qui commencent à 9 h ou finissent à 16 h 30 et à la sortie du vendredi des internes.

Travailler sur la capacité d'emport et l'amplitude horaire des journées. Présenter à la commission Transports, avant le 31 mars 2027, un diagnostic des circuits saturés et des attentes de plus d'une heure, accompagné d'un

plan de recrutement de conducteurs, en lien avec les transporteurs, et d'une concertation avec l'Éducation nationale sur les horaires.

Ouvrir en urgence le chantier de la tarification sociale. Engager dès le début de 2027 un chantier sur une tarification sociale du transport scolaire et sur l'équité entre les élèves qui voyagent dix fois par semaine et ceux qui ne voyagent que deux fois. Ses conclusions seront présentées en commission Transports avant le 30 juin 2027, pour une application à la rentrée 2027.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 1 500 000 €	Chapitre 938 - Transports Sous-fonction 90-81 Transports scolaires
Crédits de paiement en fonctionnement	+ 300 000 €	Chapitre 938 - Transports Sous-fonction 90-81 Transports scolaires
	- 300 000 €	Chapitre 938 - Transports Sous-fonction 93-80 Services Communs

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES
Présenté par Cécile MICHEL

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Associer systématiquement les lycéennes et lycéens aux travaux de rénovation

Exposé des motifs :

La région Auvergne-Rhône-Alpes est propriétaire d'un patrimoine lycéen estimé à 18 milliards d'euros, accueillant plus de 300 000 lycéens et lycéennes.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), lancé en 2022, arrive à mi-parcours pour des effets encore très insuffisants dans les établissements. Les constats exposés par Mission Lycée il y a 3 ans restent plus que jamais d'actualité, mis en évidence aujourd'hui par la voie directe des lycéennes et lycéens : toitures qui fuient, fenêtres non étanches, classes surchauffées dès les premiers beaux jours, restauration vétuste, internats délabrés, établissements non accessibles.

De trop nombreux lycées publics restent structurellement dégradés dans la région avec de fortes inégalités entre établissements. Et toujours des priorisations orientées vers des choix parfois éloignés des besoins des usagers et usagères de ces lieux. Les écouter ? C'est entendre les besoins quotidiens favorables aux bonnes conditions d'apprentissage. C'est mieux intégrer les enjeux d'un dérèglement climatique accéléré.

Aussi, il est proposé une ligne budgétaire dédiée à la « Concertation et suivi partagé des projets de rénovation des lycées publics ». Cette concertation de qualité permettra d'identifier les besoins réels et les attendus, de prioriser les travaux de rénovation au sein d'un établissement et d'assurer le suivi de ceux-ci. Elle associera systématiquement les lycéennes et lycéens, en s'appuyant sur le conseil de la vie lycéenne, les agentes et agents de la région et des représentants de l'ensemble de la communauté éducative directement concernés par le quotidien de l'établissement.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 150 000 €	Chapitre 932 - Enseignement Sous fonction 93-20 Services communs Rubrique 93-201 Services communs
Crédits de paiement en fonctionnement	+ 150 000 €	Chapitre 932 - Enseignement Sous fonction 93-20 Services communs Rubrique 93-201 Services communs
	- 150 000 €	Chapitre 936 - Action économique Sous fonction 93-62 - Structure d'animation et de dév. éco.

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Pascale BONNIEL-CHALIER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Renforcer les effectifs des agents régionaux dans les lycées

Exposé des motifs :

30 min d'attente à la cantine, 1 agent sur 3 remplacé en cas d'arrêt maladie, une maintenance des bâtiments qui se dégrade, voilà les retours que nous entendons, et des élèves et de leurs parents et des syndicats d'enseignant-es et d'agents de la collectivité régionale ! Dans les lycées publics, le déficit d'agents se fait ressentir au quotidien. Et n'en déplaise à Éric Zemmour, ce n'est pas avec des robots que l'on fabrique des relations sociales et interpersonnelles au sein d'une communauté apprenante. Les élèves ont besoin d'un niveau de services qui permette de suivre les enseignements dans de bonnes conditions. Ils et elles ont aussi besoin de fréquenter des personnes à qui faire confiance et qu'ils et elles reconnaissent et avec qui ils et elles puissent avoir des dialogues apaisés. Ce n'est pas du luxe quand on sait que les jeunes montreront du respect pour les personnels et les lieux qui les accueillent si on les respecte en retour.

Depuis 10 ans, le nombre d'agents n'a pas augmenté comme l'attestent les rendus-comptes administratifs. Le manque d'embauches, cela signifie aussi des agents qui ont vieilli, sont fatigués et plus exposés aux arrêts maladie.

Par ailleurs, le recours à des prestataires extérieurs est loin d'être satisfaisant comme on a pu le constater maintes fois, par exemple au lycée Charles Meirieu quand la restauration scolaire a été externalisée.

Nous proposons qu'une politique de renforcement des effectifs soit déployée pour faire face aux nombreuses prestations nécessaires :

- dans la restauration scolaire,
- pour la maintenance des bâtiments,
- pour le gardiennage des lieux.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 15 000 000 €	Chapitre 932 - Enseignement Sous fonction 93-22 Enseignement du second degré Rubrique 93 - 222 Lycées publics

Crédits de paiement en fonctionnement	+ 5 000 000 €	Chapitre 932 - Enseignement Sous fonction 93-22 Enseignement du second degré Rubrique 93 - 222 Lycées publics
	- 5 000 000 €	Chapitre 930 - Services généraux Sous-fonction 93-02 - Administration générale Rubrique 93-020 - Administration générale de la collectivité

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Florence CERBAÏ

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Garantir l'accès aux internats publics et améliorer les conditions de vie des internes

Les internats des lycées publics constituent un levier essentiel pour garantir l'accès à l'éducation. Ils permettent à de nombreux élèves de poursuivre leur scolarité dans des conditions adaptées, sans que leur lieu de résidence ne constitue un obstacle à leur orientation. C'est particulièrement le cas pour les jeunes résidant dans les territoires ruraux ou éloignés des établissements proposant les formations de leur choix. Pourtant, l'accès à l'internat connaît encore d'importantes disparités sociales et territoriales.

Par ailleurs, le coût de l'hébergement et de la restauration représente une charge financière importante pour de nombreuses familles. L'absence d'une tarification adaptée aux ressources des ménages constitue un frein à l'accès à l'internat et peut conduire certains jeunes à renoncer à la formation de leur choix.

À ces difficultés financières, s'ajoutent des capacités d'accueil parfois insuffisantes et des disparités dans la qualité des infrastructures. La vétusté des bâtiments, le manque d'espaces collectifs adaptés, les mauvaises conditions d'hébergement ou encore le manque de confort peuvent affecter le quotidien des internes. L'internat ne doit pas être considéré comme une simple solution d'hébergement, mais comme un véritable lieu de vie, de socialisation et d'émancipation.

Il est donc proposé d'abonder les crédits consacrés aux internats des lycées publics d'Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 10 000 000 d'euros, destinés à :

- Instaurer une tarification sociale des internats, adaptée aux ressources des familles, afin de garantir à toutes les lycéennes et lycéens l'accès à l'hébergement et à la restauration ;
- Augmenter le nombre de places disponibles, en soutenant la création de nouvelles capacités d'accueil et la réhabilitation des internats existants, en priorité dans les territoires où les besoins sont les plus importants ;
- Améliorer les conditions de vie des internes, en investissant dans la rénovation des chambres, des sanitaires, des espaces de vie, de repos et de travail, ainsi que dans l'amélioration du confort thermique et de la qualité des équipements.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 6 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public
Crédits de paiement en investissement	+ 6 000 000 € - 6 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public Chapitre 906 - Action économique Sous-fonction 90-62 - Structure d'animation et de développement économique
Autorisations d'engagement	+ 4 000 000 €	Chapitre 932 - Enseignement Sous fonction 93-22 Enseignement du second degré Rubrique 93 - 222 Lycées publics
Crédits de paiement en fonctionnement	+ 4 000 000 € - 4 000 000 €	Chapitre 932 - Enseignement Sous fonction 93-22 Enseignement du second degré Rubrique 93 - 222 Lycées publics Chapitre 930 - Services généraux Sous-fonction 93-02 - Administration générale Rubrique 93-020 - Administration générale de la collectivité

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Myriam LAÏDOUNI

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Plan d'urgence amiante lycées

Exposé des motifs :

La sécurité et la santé des usagers du service public de l'éducation constituent une obligation légale et morale pour notre collectivité. Pourtant, la gestion du risque amiante au sein de nos lycées suscite aujourd'hui une inquiétude légitime et grandissante chez les élèves, leurs parents, les agents, les personnels éducatifs, et les syndicats.

Près de 80 % du parc immobilier des lycées d'Auvergne-Rhône-Alpes construit avant 1997 contient des traces d'amiante. Si la présence d'amiante confinée est tolérée, la dégradation avancée du bâti dans plusieurs établissements transforme ce risque passif en un danger sanitaire direct. Deux situations critiques illustrent l'urgence d'une intervention structurelle et immédiate de la Région :

- Dans l'Ain, au lycée international de Ferney-Voltaire (cité scolaire internationale) : les personnels ont dû exercer leur droit de retrait à plusieurs reprises face à la dégradation de matériaux amiantés (portes coupe-feu, joints de fenêtres). De plus, l'absence de transparence et de formation adaptée expose directement les agents de maintenance régionaux lors de l'entretien des sols floqués ou des dalles amiantées.
- En Ardèche, au lycée polyvalent Astier d'Aubenas : la vétusté extrême des locaux (plafonds et murs dégradés, infiltrations chroniques) fait peser un risque majeur de libération de fibres de chrysotile. Les blocus répétés des lycéens et les alertes des équipes pédagogiques témoignent d'une rupture de confiance face au gel des budgets de rénovation globale pourtant indispensables.

Face à ces situations locales alarmantes qui menacent directement la santé publique, notre collectivité ne peut se contenter d'interventions cosmétiques. Il est impératif d'isoler immédiatement le danger, de sécuriser les parcours des élèves et d'inscrire notre action dans une stratégie globale et pluriannuelle par la mise en œuvre d'un plan global amiante et mesures d'urgence sanitaire, assorti de mesures conservatoires d'urgence, articulé autour de quatre priorités :

1. Sécurisation immédiate : En cas de signalement de matériaux amiantés dégradés, la Région procède en urgence à des travaux d'encapsulage. L'interdiction d'accès stricte des zones non sécurisées aux élèves et aux personnels est prononcée immédiatement, notamment au lycée international de Ferney-Voltaire (Ain) et au lycée polyvalent Astier d'Aubenas (Ardèche).
2. Transparence des diagnostics : Actualisation et mise à disposition immédiate des dossiers techniques amiante (DTA) aux conseils d'administration de tous les lycées.
3. Désamiantage structurel : Financement du désamiantage total des lycées concernés par la présence d'amiante.

4. Protection des agents : Déploiement immédiat d'une signalétique stricte et d'une formation obligatoire aux risques d'inhalation pour tous les agents régionaux de maintenance et d'entretien.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 10 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public
Crédits de paiement en investissement	+ 5 000 000 €	Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sous-fonction 90-22 - Enseignement du second degré Rubrique 90-222 - Lycée public
	- 5 000 000 €	Chapitre 906 - Action économique Sous-fonction 90-62 - Structure d'animation et de développement économique

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Bénédicte PASIECZNIK

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Fonds d'urgence pour préserver des fermes nombreuses et diversifiées

Exposé des motifs :

Les fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes ont été largement touchées par une météo hors norme pour les trois mois estivaux (juin à août) au regard des températures élevées et du manque d'eau dans les sols. Canicule et sécheresse ont impacté tous les types de production : rendements des maïs grain et ensilage très bas, déficit fourrager important pour les éleveurs, vendanges très précoces, qualitatives mais avec des volumes limités, impact important sur certains fruits et légumes, etc.

Face à la canicule et à la sécheresse, le gouvernement déclenche, avec son plan CASI, l'indemnisation de solidarité nationale, avec des seuils de déclenchement et des indemnités qui diffèrent selon que la production est assurée. Ainsi, alors que de nombreuses fermes en Auvergne-Rhône-Alpes ne sont pas assurées contre les aléas climatiques du fait d'un système assurantiel privé qui n'est pas adapté aux fermes diversifiées, elles verront leurs indemnités réduites et auront de grandes difficultés à passer cette nouvelle crise.

Nous demandons que la Région crée un fonds complémentaire d'urgence face à cette crise afin de préserver ses fermes nombreuses et diversifiées qui ne bénéficieront pas d'une aide substantielle du plan CASI. Les modalités précises de l'attribution seront à définir.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 5 000 000 €	Chapitre 906 - Action économique Sous-fonction 90-63 - Actions sectorielles Rubrique 90-631 : Agriculture, pêche et agroalimentaire Sous-rubrique 90-6318 : Autres
Crédits de paiement en investissement	+ 5 000 000 €	Chapitre 906 - Action économique Sous-fonction 90-63 - Actions sectorielles Rubrique 90-631 : Agriculture, pêche et agroalimentaire Sous-rubrique 90-6318 : Autres
	- 5 000 000 €	Chapitre 906 - Action économique Sous-fonction 90-62 - Structure d'animation et de développement économique

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Renaud DAUMAS

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - Rapport n° AP-2026-10 / 01-112809

Urgence sécheresse : lancement Appel à projets « Mon territoire cultive l'eau »

Exposé des motifs :

Il s'agit de sécuriser la ressource en eau pour l'amélioration de son indispensable gestion quantitative et qualitative, la prévention des risques de crues, tout en permettant la durabilité de l'économie. Renforcer la résilience de l'agriculture et de toute la société implique de faire face à trois défis majeurs : le climat, l'eau et le sol. Les méthodes de l'hydrologie régénérative proposent des réponses dans ces domaines.

L'hydrologie régénérative est la science de la régénération des cycles terrestres de l'eau. Elle rassemble les approches visant à restaurer massivement le cycle de l'eau verte par l'aménagement des territoires et des agroécosystèmes :

- Ralentir, répartir, infiltrer et stocker toutes les eaux de pluie et de ruissellement,
- Densifier la végétation : couverture des sols, cultivés ou non, pour améliorer leur robustesse face à nombre de problématiques liées à l'eau (sécheresse, érosion, canicule, désertification, inondation, fertilité, biodiversité, évolution climatique...)

L'hydrologie régénérative s'inspire de diverses techniques développées dans le monde, de manière traditionnelle ou contemporaine. Elle touche à la fois les secteurs de la forêt, de l'agriculture et de l'urbanisme et se traduit concrètement par des actions de désimperméabilisation, de plantation de haies, de création de fossés d'infiltration, de culture en contour, en bande, en terrasse, de pratiques agroécologiques, d'agroforesterie, d'agriculture de conservation et d'humification des sols, de reforestation, de reméandrage, de maintien et de création de zones humides...

Nous proposons que la Région lance un appel à projets régional « Mon territoire cultive l'eau », doté de 5 millions d'euros par an, à l'attention des syndicats de gestion des eaux, parcs naturels régionaux, contrats territoriaux, contrats verts et bleus, projets alimentaires territoriaux, associations de protection de la nature et de développement agricole (groupements d'agriculteurs biologiques, CIVAM, ADEAR...).

Impact budgétaire de l'amendement :

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 10 000 000 €	Chapitre 906 - Action économique Sous-fonction 90-63 - Actions sectorielles Rubrique 90-631 : Agriculture, pêche et agroalimentaire Sous-rubrique 90-6318 : Autres
Crédits de paiement d'investissement	+ 4 000 000 €	Chapitre 906 - Action économique Sous-fonction 90-63 - Actions sectorielles Rubrique 90-631 : Agriculture, pêche et agroalimentaire Sous-rubrique 90-6318 : Autres

	- 4 000 000 €	Chapitre 906 - Action économique Sous-fonction 90-63 - Actions sectorielles Rubrique 90-633 Développement touristique
Autorisations d'engagement	+ 1 000 000 €	Chapitre 936 - Action économique Sous-fonction 93-63 - Actions sectorielles Rubrique 93-631 : Agriculture, pêche et agroalimentaire Sous-rubrique 93-6318 : Autres
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1 000 000 € - 1 000 000 €	Chapitre 936 - Action économique Sous-fonction 93-63 - Actions sectorielles Rubrique 93-631 : Agriculture, pêche et agroalimentaire Sous-rubrique 93-6318 : Autres Chapitre 936 - Action économique Sous-fonction 93-63 - Actions sectorielles Rubrique 93-633 Développement touristique



VOEU

Déposé par les groupes : LES ÉCOLOGISTES,
SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET DEMOCRATE,
COMMUNISTE, INSOUMIS ET CITOYENS
Présenté par Pascale BONNIEL-CHALIER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

Construire un dialogue respectueux avec les représentant.es des élèves, des enseignant.es et des parents d'élèves dans les lycées

Des enfants bousculés par des policiers, des jeunes grièvement blessés, des interpellations contestées : les images et les témoignages de ces dernières semaines suscitent une profonde inquiétude quant à l'encadrement des mobilisations lycéennes. Nous ne pouvons rester silencieux face aux accusations de violences policières visant notamment des personnes mineures. Les violences dénoncées à l'encontre de jeunes qui manifestent pacifiquement interrogent en effet profondément la confiance que notre jeunesse peut accorder à celles et ceux qui sont chargés de la protéger.

Les violences et les dégradations commises lors des manifestations sont également inacceptables. Nous condamnons sans ambiguïté les agressions contre les personnes, y compris les policiers et les gendarmes, ainsi que les destructions de biens publics ou privés. Leurs auteurs doivent répondre de leurs actes. Mais ces violences ne sauraient être confondues avec les mobilisations pacifiques de milliers de jeunes, ni servir à discréditer leurs revendications ou à justifier un usage disproportionné de la force.

Dans un État de droit, la liberté de manifester est un droit fondamental. Le maintien de l'ordre doit garantir cette liberté et respecter les principes de nécessité et de proportionnalité, particulièrement à l'égard des mineurs. Le recours aux LBD, aux grenades et à d'autres armes susceptibles de provoquer des blessures graves ne peut être banalisé. Les accusations de violences policières et de gardes à vue abusives doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales. Il est urgent de revoir la doctrine du maintien de l'ordre pour mieux protéger les manifestants et prévenir les blessures graves.

Mais au-delà de la question du maintien de l'ordre, il est indispensable d'entendre les raisons profondes de la mobilisation lycéenne. Notre jeunesse demande les moyens d'étudier dignement et de construire son avenir. Les lycéennes et lycéens dénoncent des journées interminables, des emplois du temps inadaptés, des classes surchargées, des enseignants absents et non remplacés, ainsi que les inégalités entre établissements. Ils expriment également leur inquiétude face à Parcoursup, dont le fonctionnement alimente le stress, la compétition et le sentiment d'une orientation subie.

Ces revendications appellent des réponses concrètes de l'État : une réforme profonde de Parcoursup et de l'orientation, une révision des rythmes scolaires respectueuse de la santé et des besoins des jeunes, des recrutements d'enseignants et de personnels éducatifs, ainsi qu'une véritable revalorisation de leurs rémunérations pour rendre ces métiers plus attractifs et garantir la continuité des enseignements.

Le Gouvernement doit renouer le dialogue avec les représentants des élèves, des personnels et des parents, et engager les transformations nécessaires pour une école publique plus juste et plus égalitaire. Répondre aux aspirations de cette jeunesse, c'est lui garantir des conditions d'études dignes et lui donner les moyens de construire son avenir.

Pour ces raisons, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes demande au Gouvernement de :

- **Garantir pleinement le droit de manifester des lycéennes et lycéens, veiller au respect des principes de nécessité et de proportionnalité dans les opérations de maintien de l'ordre, notamment à l'égard des mineurs, et faire la lumière, par des enquêtes indépendantes, sur les violences policières dénoncées ;**

- Engager une réforme de la doctrine du maintien de l'ordre, notamment concernant l'usage des LBD, des grenades et des autres armes susceptibles de provoquer des blessures graves, en renforçant la protection particulière due aux personnes mineures ;
- Ouvrir sans délai un dialogue national avec les organisations lycéennes, les représentants des personnels éducatifs et les parents d'élèves pour répondre aux revendications exprimées ;
- Engager une réforme profonde de Parcoursup et des procédures d'orientation, afin de garantir davantage de transparence, de justice sociale et un réel choix d'avenir pour chaque jeune ;
- Revoir les rythmes scolaires et l'organisation des enseignements, afin de réduire les journées excessivement longues et de mieux prendre en compte les besoins, la santé et les conditions d'apprentissage des élèves ;
- Renforcer les moyens de l'Éducation nationale par le recrutement et le remplacement effectif des enseignants et enseignantes, la réduction des effectifs dans les classes, la revalorisation des rémunérations des personnels et le renforcement de l'accompagnement éducatif, social et médico-social dans les établissements.

QUESTION ORALE

Déposée par le groupe : LES ÉCOLOGISTES
Présentée par Vincent GAY

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 22 OCTOBRE 2026

Travailler plus pour gagner plus : fin du dispositif ?

Lors de l'assemblée plénière de juin 2025, vous avez fait adopter un rapport intitulé « travailler plus pour gagner plus ». Ce rapport avait pour ambition, selon vos dires, de redonner de l'attractivité aux emplois proposés par la Région. Nous avons à ce moment dénoncé ce coup de communication, en affirmant que ce dispositif n'apporterait rien de plus pour les catégories B et C, car moins rémunérateur que les heures supplémentaires et... nous avons dénoncé que ce dispositif était sans doute contraire à la loi pour les catégories A. De surcroît, ce dispositif "expérimental" touchant peu d'agents et le budget alloué étant faible, nous avons fait remarquer que cela n'aurait pas d'impact réel.

Mais, plus important encore, ces mesures n'apportent aucune réponse aux agents sur les sujets les plus importants : revalorisation du point d'indice pour une vraie augmentation de salaire, reconnaissance du travail, risques psychosociaux. Il aurait fallu un véritable plan d'ampleur pour l'attractivité des emplois de la Région et non une mesure supplémentaire d'intensification du travail, dans une logique du toujours plus.

Bien entendu, vous avez, malgré cela, poursuivi cette expérimentation et lors de l'assemblée plénière de décembre 2025, vous avez voulu vous targuer de résultats initiaux prometteurs.

Mais patatras, d'après les syndicats, vous auriez envoyé un courrier informant de l'arrêt de ce dispositif aux agents concernés ; et tout ça sans en informer les élus de cette assemblée qui en avaient voté le principe, autant dire en catimini ! Voilà qui aurait sans doute mérité une explication en assemblée plénière ! N'ayant donc pas pu prendre connaissance de ce courrier, nous nous demandons ce qu'il contient (si nos doutes exprimés au moment du vote du rapport se sont trouvés confirmés, vous devriez y mentionner l'illégalité du dispositif).

Mais surtout, le respect des agents nécessite de s'assurer de la pertinence des dispositifs proposés : on ne joue pas avec le temps de travail des agents, on ne joue pas avec la rémunération des agents pour faire un coup de communication.

La question, Monsieur le Président, est la suivante :

- **Est-ce que le dispositif « travailler plus pour gagner plus » décidé par l'assemblée de juin 2025 a été arrêté ou suspendu, si oui pour quelles raisons et enfin quelles seront les conséquences pour les agents ayant participé à cette expérimentation alors qu'ils ont pu renoncer à des jours de congés ou travailler plus, par quels dispositifs cela sera-t-il compensé ?**